



Additif #1 – publié : 25 septembre 2017

Date limite afin de soumettre des questions : 20 septembre 2017

Additif final à être publié (le cas échéant) : 25 septembre 2017

Date de clôture des soumissions : le lundi 2 octobre 2017 à 13 h (heure locale) au :
bureau du canton de Champlain
948 est, chemin Pleasant Corner à Vankleek Hill (Ontario) K0B 1R0

Les modifications suivantes entrent en vigueur immédiatement et seront incorporées dans les documents de contrat.

Questions et réponses

- 1. Pouvez-vous clarifier cette question, à savoir si l'inspection CCTV sera de la responsabilité de la compagnie intéressée ou si le Canton la fournira?**
(Question originale en anglais : *Could you please clarify if the CCTV inspection will be the proponent's responsibility, or if the Township will provide this?*)

Le canton de Champlain a récemment retenu les services d'une entreprise locale qui effectuera le travail d'inspection CCTV. Conséquemment, le Canton fournira les rapports et vidéos d'inspection CCTV des égouts pluviaux et sanitaires à la compagnie qui obtiendra le contrat, pour que celle-ci examine et évalue les deux systèmes.

- 2. En page 3 de la soumission, est-ce qu'on obtient 20 points en comparant le prix de soumission à la soumission la plus basse?**
(Question originale en anglais : *On page 3 of tender, is the number of points awarded when a bid price is compared to lowest submission 20?*)

Il s'agit d'une coquille (erreur). Le nombre de points accordés est de **30** et non de 20. There is a typo.

Plus bas coût de proposition/coût soumis x **30 points accordés**

FIN DE L'ADDITIF #1